

COMPTE RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MARS 2014

1. ACTION SOCIALE

- ✓ Présentation du rapport d'évaluation de l'EHPAD réalisé par Alban DOMERGUE

2. CONTRATS ET MARCHES PUBLICS

- ✓ Attribution du marché de collecte du verre
- ✓ Maison de santé :
 - Attribution du marché de travaux pour la réalisation de la Maison de Santé
 - *Autorisation de signature de l'avenant au protocole d'accord avec les professionnels de santé (pour signature des kinésithérapeutes)*
- ✓ Cali'Son :
 - Attribution du marché de fourniture de l'équipement
 - *Avenants aux marchés de travaux*
- ✓ Autorisation de signature de conventions pour l'implantation de panneaux d'information touristique (Alcotra Vignes et Terroirs)

3. ENVIRONNEMENT

- ✓ SPANC : modification du règlement de service

4. DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

5. FINANCES

- ✓ Approbation des comptes de gestion 2013 : Principal, SPANC, Plan Cruet
- ✓ Approbation des comptes administratifs 2013 : Principal, SPANC, Plan Cruet
- ✓ Affectation des résultats 2013 : Principal, Plan Cruet
- ✓ Vote des budgets primitifs 2014 : Principal, SPANC, Plan Cruet
- ✓ Vote des taux de fiscalité
- ✓ Attribution des subventions
- ✓ PACT : attribution de subvention dossier MICHE

6. RESSOURCES HUMAINES

- ✓ Espace Musical : autorisation de signature d'une convention de formation
- ✓ Autorisation de signature d'un avenant au contrat de l'assistant de conservation du patrimoine
- ✓ Autorisation de signer le contrat avec le candidat retenu au poste de technicien territorial à temps non complet

7. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AGRICOLE

- ✓ Plan Cruet : adoption de la déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération

8. INFORMATIONS AU CONSEIL

Présents :

Mme Corinne MAIRONI GONTHIER, Titulaire d'Aime, Présidente.
M. Lucien SPIGARELLI, Titulaire d'Aime
Mme Bernadette CHAMOUSSIN, Suppléante d'Aime
M. Roger POUSSIN, Titulaire de Bellentre
M. Roland RICHERMOZ, Titulaire de Bellentre
Mme Sonia JULIE, Titulaire de la Côte d'Aime
M. Georges COUGET, Titulaire de Granier
M. Daniel MIEDAN-PEISEY, Titulaire de Landry
M. Yves ESTOPPEY, Titulaire de Landry
M. Richard BROCHE, Titulaire de Macot la Plagne
M. Jean-Luc BROCHE, Titulaire de Macot la Plagne
Mme Rose PAVIET, Titulaire de Montgirod-Centron
M. Gérard COLLIN, Titulaire de Peisey-Nancroix
Mme Anne CROZET, Titulaire de Peisey-Nancroix
Mme Véronique GENSAC, Titulaire de Valezan, **secrétaire de séance**
M. Bernard USANNAZ, Titulaire de Valezan (*arrivée à 19h*)

Votants:

Mme Corinne MAIRONI GONTHIER, Titulaire d'Aime, Présidente.
M. Lucien SPIGARELLI, Titulaire d'Aime
M. Roger POUSSIN, Titulaire de Bellentre
M. Roland RICHERMOZ, Titulaire de Bellentre
Mme Sonia JULIE, Titulaire de la Côte d'Aime
M. Georges COUGET, Titulaire de Granier
M. Daniel MIEDAN-PEISEY, Titulaire de Landry
M. Yves ESTOPPEY, Titulaire de Landry
M. Richard BROCHE, Titulaire de Macot la Plagne
M. Jean-Luc BROCHE, Titulaire de Macot la Plagne
Mme Rose PAVIET, Titulaire de Montgirod-Centron
M. Gérard COLLIN, Titulaire de Peisey-Nancroix
Mme Anne CROZET, Titulaire de Peisey-Nancroix
Mme Véronique GENSAC, Titulaire de Valezan, **secrétaire de séance**
M. Bernard USANNAZ, Titulaire de Valezan (*arrivée à 19h*)

Excusés :

M. Bruno MARTINOD, Suppléant d'Aime
M. Jérôme CLEAZ, Suppléant de Bellentre
Mme Audrey MARCHAND-MAILLET, Suppléante de Bellentre
Mme Marie-Paule NULLANS, Titulaire de la Côte d'Aime
M. Serge DOBIAS, Suppléant de la Côte d'Aime
Mme Florence REGNAULT, Suppléante de la Côte d'Aime
M. Jean-Louis DUC, Titulaire de Granier
M. Stéphane CHOSSON, Suppléant de Granier
M. Lionel PELLICIER, Suppléant de Granier
Mme Françoise NOZ, Suppléante de Landry
Mme Catherine BONNEFOUSSIE, Suppléante de Landry
Mme Sylvie MAITRE, Suppléante de Macot La Plagne
M. Laurent BOCH, Suppléant de Macot la Plagne
M. Alain MATRAY, Titulaire de Montgirod-Centron
M. Jean-François USSELMANN, Suppléant de Montgirod-Centron
Mme Odette CHARRIERE, Suppléante de Montgirod-Centron
Mme Philippa NEYRINCK, Suppléante de Peisey-Nancroix
Mme Georgette NALESSO, Suppléante de Peisey-Nancroix
M. Bernard USANNAZ, Titulaire de Valezan
Mme Marie-Cécile BUTHOD, Suppléante de Valezan
M. Yannick CHIRAT, Suppléant de Valezan
M. Hubert BOLLIET, Membre de droit (Maire délégué)
M. Roger CHENU, Membre de droit (Maire délégué)
M. Christian MILLERET, Membre de droit (Maire délégué)

Participaient à la séance :

Isabelle LINDEPERG, Directrice Générale des Services
Romaric ANDRE, Directeur des Services Techniques
Virginie CLERC, Responsable des affaires générales et juridiques
Séverine BENOIT, Responsable de l'action sociale
Floriane MACIAN, Chargée de communication

Corine MAIRONI GONTHIER propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Maison de Santé : avenant au protocole d'accord signé avec les médecins et les infirmières afin de permettre une signature différée par les kinésithérapeutes
- Cali'Son : avenants aux marchés de travaux

L'ordre du jour ainsi modifié est validé.

1. ACTION SOCIALE

✓ Présentation du rapport d'évaluation de l'EHPAD réalisé par Alban DOMERGUE

Corine MAIRONI GONTHIER rappelle que la Communauté de communes des Versants d'Aime a souhaité réaliser une évaluation interne de l'EHPAD La Maison du Soleil, financée à 80% dans le cadre du programme Alcotra Pro-AGE. Dans son évaluation, Alban DOMERGUE s'est intéressé aux résidents mais également aux familles et au personnel afin d'avoir une photographie complète de l'établissement. Le questionnaire de satisfaction envoyé aux familles et représentants légaux des résidents actuellement accueillis a permis de relever un excellent taux de satisfaction générale (76% de « très satisfait » et 24% de « satisfait » pour un taux de retour de 52,5%).

Séverine BENOIT indique qu'Alban DOMERGUE a terminé sa mission la veille et qu'elle va donc se charger de présenter le résultat de son travail (présentation ci-jointe). Elle annonce que la Fondation de France a souligné le caractère innovant des actions mises en place à l'EHPAD (musicothérapie, gym adaptée) et va les financer à hauteur de 8500€ pour l'année à venir, avec possibilité de demande de renouvellement pour les années suivantes.

Arrivée de Bernard Usannaz à 19h

Corine MAIRONI GONTHIER se félicite de ces bons résultats, et en profite pour remercier Isabelle LINDEPERG qui a repris en main le budget de l'EHPAD à son arrivée en septembre 2007 et su créer un très bon contact avec l'Agence Régionale de Santé et la Direction de la Vie Sociale mais aussi, à partir de 2011, former Marion VUILLAUME qui est désormais autonome sur la gestion administrative de la structure. Cette bonne perception de l'établissement facilite grandement l'ensemble des démarches inhérentes à la vie de la structure.

A l'issue de sa présentation, Séverine BENOIT propose d'envoyer le projet d'établissement rédigé par Alban DOMERGUE aux personnes qui le souhaitent.

Corine MAIRONI GONTHIER précise que ce projet d'établissement devra être validé par le nouveau conseil d'administration (CA) du Centre Intercommunal d'Action Sociale, ce qui permettra aux nouveaux membres de bien appréhender le sujet. La Présidente rappelle que le CA est composé de personnes élues et de personnes nommées : ces dernières ont souhaité poursuivre leur engagement lors du prochain mandat, témoignant ainsi de leur intérêt pour cette mission. Cela permettra de garantir une continuité dans le suivi de l'établissement.

Concernant la valeur « acceptation du risque » revendiquée par les équipes de l'EHPAD (exemple : privilégier la liberté et le bien être sur la contention, malgré le risque de chute), Isabelle LINDEPERG explique que cela correspond aux directives nationales qui sont en train de sortir.

Séverine BENOIT indique que cela répond aux notions d'humanité et de bien-traitance qui se développent dans ce champ professionnel.

Corine MAIRONI GONTHIER cite l'ensemble des travaux qui ont été engagés en faveur du confort des résidents :

- installation d'une porte électrique à l'entrée de l'établissement (porte manuelle trop lourde)
- mise aux normes de la cuisine et amélioration de la salle dédiée au portage des repas de l'ADMR
- sécurisation des portes du cantou
- installation d'une pergola extérieure à l'entrée de l'établissement car c'est un espace où les résidents aiment se retrouver (programmée pour le printemps)
- travaux de peinture en régie (programmés pour 2014)

Véronique GENSAC est gênée que la subvention de la communauté de communes apparaisse en tant que point faible. Elle comprend que cela est dû au fait que le budget de la structure ne s'équilibre pas par lui-même, mais c'est un choix assumé par les élus qui souhaitent proposer un prix de journée accessible. Elle rappelle qu'il n'est pas facile pour les familles de financer une place en maison de retraite.

Corine MAIRONI GONTHIER confirme que tous les élus sont fiers de cette subvention mais que le terme de « faiblesse » vient rappeler que d'autres élus pourraient un jour décider de revenir sur cette aide qui n'est pas garantie sur le long terme.

Isabelle LINDEPERG précise que sans cette subvention, le prix journalier augmenterait de 8€.

Georges COUGET explique que cette question pourrait être analysée sous l'angle « opportunité » (choix politique de l'intercommunalité de subventionner l'EHPAD) / « menace » (absence de certitude sur la pérennité de ce faible prix).

Malgré son absence, Corine MAIRONI GONTHIER souhaite remercier Alban DOMERGUE pour son travail.

2. CONTRATS ET MARCHES PUBLICS

✓ **Attribution du marché de collecte du verre**

La Présidente laisse la parole à Daniel MIEDAN PEISEY.

Daniel MIEDAN PEISEY rappelle qu'une consultation a été lancée pour le renouvellement du marché de collecte du verre qui arrive à son terme en avril 2014. Une seule offre a été déposée par le précédent attributaire (entreprise VIAL) pour un montant de 35 710€HT/an qui est légèrement inférieur à l'estimation des services. Cela correspond à une augmentation de 6% du coût à la tonne par rapport au précédent marché, ce qui est justifié puisque ce tarif n'avait pas augmenté au cours des quatre dernières années (la durée du marché est d'un an renouvelable trois fois).

La commission MAPA propose donc de retenir l'entreprise VIAL pour ce marché.

Le Conseil Communautaire attribue le marché de collecte du verre à l'entreprise VIAL et autorise le Vice-président délégué à la commande publique à signer le contrat correspondant, à l'unanimité.

✓ **Attribution du marché de travaux pour la réalisation de la Maison de Santé**

Corine MAIRONI GONTHIER annonce que le permis de construire vient d'être obtenu et affiché sur le terrain. Une fois le délai de deux mois pour le recours des tiers écoulé, les travaux devraient pouvoir commencer, probablement courant juillet. Il est prévu que le bâtiment soit livré à la mi-2015.

Daniel MIEDAN PEISEY rappelle que le marché comprend 18 lots pour un montant total estimé à 1 350 550€HT. La commission MAPA propose de retenir les attributaires suivants pour chacun des lots :

| LOT | Entreprise/ Groupement | Estimation en euros H.T | Montant attribué en euros H.T |
|--|-----------------------------|----------------------------|----------------------------------|
| LOT N° 1 – VRD/espaces verts | BOCH | 98 000 (+ PSE) | 68 030,67 (+PSE) |
| LOT N° 2 – Gros œuvre/dallages | BTTP | 408 700 | 355 754,95 |
| LOT N°3 – Projection sous dalles | SMA ISOLATION | 11 200 | 7 077.60 |
| LOT N°4 – Charpente bois/couverture/zinguerie | XXXXXX | XXXX | XXXXXX |
| LOT N°5 – Menuiseries extérieures et intérieures bois | ROUSSET GAZZOLA | 81 600 | 89 073.76 |
| LOT N°6 – Menuiseries extérieures aluminium | ISOMIR | 24 200 | 18 877 |
| LOT N°7 – Etanchéité sur dalle béton | FAVARIO RAYMOND | 11 800 | 8 530,71 |
| LOT N°8 – Isolation et enduits extérieurs en façade | MONDIAL FAÇADES | 67 700 | 41 672,51 |
| LOT n°9 – Doublages/cloisons/faux-plafonds | REVOLTA BLAUDEAU | 74 600 | 59 258.83 |
| LOT N°10 – Electricité courants forts courants faibles | FIRMELEC | 75 000 | 82 835 |
| LOT N°11 – Plomberie/chauffage/ventilation | ENTREPRISE TECHNIQUE SAVOIE | 143 000 | 155 712,51 |
| LOT N°12 – Carrelages/faïences | GROUPE MIGNOLA | 14 200 | 9310.39 (+PSE) |
| LOT N°13 – Sols souples | ENTREPRISE BAILLY | 22 000 | 18 636.07 |
| LOT N°14 – Peintures intérieures et extérieures | APM SAS | 41 000 | 31 150.59 (+PSE) |
| LOT N°15 – Serrurerie/vêture de façade | CIC ORIO | 93 000 | 93 043.80 |
| LOT N°16 – Portes de garage | E-MOTIK | 11 450 | 9 100 |
| LOT N°17 – Portes automatiques | AXED PORTES AUTOMATIQUES | 15 600 | 10 420 |
| LOT N°18 – Ascenseur | ERA | 28 000 | 22 200 |
| TOTAL | | 1 221 145 | 1 080 684,39 |

Daniel MIEDAN PEISEY explique que le lot n°4 « charpente » n'a pas été attribué car l'Architecte des Bâtiments de France préconise l'utilisation d'ardoises : la pente du toit n'ayant pas été prévue pour ce matériau, des discussions sont encore en cours. Il précise que certains lots n'ont obtenu qu'une ou deux réponses (plomberie, électricité) ce qui peut expliquer que le prix proposé par l'attributaire soit au dessus de l'estimation. Cependant, le montant global (1 080 684,39€) est nettement en dessous de l'estimation (1 221 145€, déduction faite du lot n°4 « charpente »), ce qui est une bonne nouvelle. Même si la pente de la charpente devait être revue, le coût global des travaux devrait rester dans l'enveloppe prévue lors de l'estimation.

Gérard COLLIN fait remarquer que certaines entreprises viennent de loin.

Romarc ANDRE précise que les entreprises retenues ont leur siège en Savoie ou en Isère.

Le Conseil Communautaire attribue le marché de réalisation de la Maison de Santé et autorise le Vice-président délégué à la commande publique à signer les contrats correspondants, à l'unanimité.

- ✓ **Maison de Santé : autorisation de signature de l'avenant au protocole d'accord avec les professionnels de santé**

Corine MAIRONI GONTHIER laisse la parole à Virginie CLERC.

Virginie CLERC rappelle que le protocole d'accord avec les professionnels de la Maison de Santé a été approuvé lors du conseil communautaire du 5 mars 2014. L'avenant proposé ce soir a pour seule vocation de pouvoir permettre la signature ultérieure de professionnels supplémentaires, notamment des kinésithérapeutes.

Isabelle LINDEPERG précise que l'avenant consiste en un article unique complétant la liste des signataires.

Corine MAIRONI GONTHIER confirme que le corps du protocole déjà signé avec les médecins et les infirmières ne change pas. Ludovic DESPLANQUES devrait ainsi pouvoir rejoindre la Maison de Santé en tant que kinésithérapeute. Des discussions sont en cours avec d'autres kinésithérapeutes ainsi qu'avec un podologue et un orthophoniste. La Présidente pense que les locaux devraient être remplis d'ici leur ouverture à la mi-2015.

Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à signer l'avenant au protocole d'accord avec les professionnels de santé, comme présenté ci-dessus, à l'unanimité.

✓ **Cali'Son : Avenants aux marchés de travaux**

Corine MAIRONI GONTHIER rappelle que la livraison du Cali'Son est prévue le 5 mai pour une ouverture après les vacances de Pâques. Elle laisse la parole à Daniel MIEDAN PEISEY.

Daniel MIEDAN PEISEY indique que le chantier a bien avancé. Romaric ANDRE a beaucoup travaillé avec les entreprises afin que les plus-values du chantier soient compensées par des moins-values, permettant ainsi de rester dans l'enveloppe globale allouée.

Daniel MIEDAN PEISEY propose de procéder aux avenants suivants :

| | | | |
|----------------------------------|-----------------------|----------------------|----------------------------|
| Lot 01 - Maçonnerie - gros œuvre | Prix marché : 331 292 | Résultat : 6 210,0 | Taux de variation : 1,87 |
| Lot 02 - Charpente couverture | Prix marché : 215 000 | Résultat : 6 052,4 | Taux de variation : 2,82 |
| Lot 02b - Etanchéité | Prix marché : 40 876 | Résultat : -968,4 | Taux de variation : -2,37 |
| Lot 03 - Menuiserie bois | Prix marché : 245 927 | Résultat : 19 817,4 | Taux de variation : 8,06 |
| Lot 04 - Cloisons doublages FP | Prix marché : 163 843 | Résultat : 5 174,5 | Taux de variation : 3,16 |
| Lot 04b - Murs mobiles | Prix marché : 129 582 | Résultat : -14 229,0 | Taux de variation : -10,98 |
| Lot 09 - Chappes | Prix marché : 28 435 | Résultat : -345,0 | Taux de variation : -1,21 |
| Lot 10 - Serrurerie | Prix marché : 46 560 | Résultat : -7 108,6 | Taux de variation : -15,27 |
| Lot 11 - Ascenseurs | Prix marché : 18 006 | Résultat : 990,0 | Taux de variation : 5,50 |
| Lot 13 - Electricité | Prix marché : 102 306 | Résultat : -1 124,8 | Taux de variation : -1,10 |
| | | BILAN PLUS VALUES | 59 399,4 |
| | | BILAN MOINS VALUES | 44 930,9 |
| | | SOLDE | 14 468,5 |

Daniel MIEDAN PEISEY précise que les plus-values et moins-values ne correspondent pas forcément à des travaux en plus ou en moins, mais à des tâches qui ont été effectuées par une autre entreprise que celle attributaire du lot, par souci de facilité d'organisation du chantier. En accord avec l'entreprise attributaire, une économie conséquente a pu être réalisée sur les murs mobiles en changeant la prestation initialement prévue.

Romaric ANDRE explique que le solde défavorable de 14 468,50€ a été anticipé et qu'une provision est prévue pour payer cette somme.

Corine MAIRONI GONTHIER et Daniel MIEDAN PEISEY remercient Romaric ANDRE pour son travail sur ce chantier qui était complexe et soumis aux imprévus de la rénovation.

Gérard COLLIN souhaite connaître le coût global de ces travaux.

Romaric ANDRE indique qu'il correspond à l'enveloppe contractuelle prévue avec les entreprises, à laquelle s'ajoute 14 468,50€ de plus-value qui peut être prise en charge dans la marge qui avait été prévue au budget.

Corine MAIRONI GONTHIER précise que cette plus-value correspond aux enrobés autour de l'école qui n'avaient pas été prévus dans le chantier, mais que les élus ont finalement souhaité réaliser afin de finaliser proprement les abords du bâtiment.

La Présidente remercie les élus pour leur engagement en faveur de ce projet essentiel pour le canton. Elle souhaiterait qu'un système de ramassage soit mis en place afin que tous les enfants du canton aient la même simplicité d'accès à l'accueil de loisirs. En complément du travail mené par Richard BROCHE dans le cadre de l'étude « transports », une réflexion va être menée à la rentrée prochaine afin de trouver la solution la moins coûteuse possible (utilisation du minibus de l'Espace Associatif Cantonal conduit par un des animateurs).

Le Conseil Communautaire autorise le Vice-président délégué à la commande publique à signer les avenants aux marchés de travaux, comme énoncé ci-dessus, à l'unanimité.

✓ **Attribution du marché de fourniture de l'équipement du Cali'Son**

La Présidente laisse la parole à Daniel MIEDAN PEISEY.

Daniel MIEDAN PEISEY rappelle qu'une consultation (quatre lots) a été lancée pour l'acquisition de l'équipement du Cali'Son. La commission MAPA propose de retenir les entreprises mieux-disantes suivantes :

| LOT | Entreprise/ Groupement | Estimation en euros H.T | Montant attribué en euros H.T |
|--------------------------------|---------------------------|----------------------------|----------------------------------|
| LOT N° 1 Electroménagers | SADEMO | 3 040 | 2 026.85 |
| LOT N° 2 – Mobilier | AIN BUREAU CLASS | 40 325 | 34 860.70 |
| LOT N°3 – Jeux d'enfants | Infructueux | 1 440 | XXX |
| LOT N°4 – Matériel de couchage | Infructueux | 740 | XXX |
| TOTAL | | 45 545 | 36 887.55 |

Aucun pli n'ayant été remis pour les lots 3 et 4, la commission MAPA propose de les déclarer infructueux et d'autoriser la conclusion des marchés correspondants sans nouvelle mise en concurrence, vu le faible montant concerné.

Corine MAIRONI GONTHIER explique que la communauté de communes préfère acquérir elle-même les jeux qui seront utilisés par l'Espace Associatif Cantonal afin qu'ils restent attachés au Cali'Son.

Le Conseil Communautaire attribue les lots 1 et 2 de la consultation relative à la fourniture de l'équipement du Cali'Son à SADEMO et Ain Bureau Class et autorise le Vice-président délégué à la commande publique à signer les contrats correspondants, à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire déclare les lots 3 et 4 infructueux, à l'unanimité.

✓ **Autorisation de signature de conventions pour l'implantation de panneaux d'information touristique (Alcotra « Vignes et Terroirs »)**

Corine MAIRONI GONTHIER rappelle que, dans le cadre du projet Alcotra « Vignes et Terroirs », il a été prévu la réalisation de panneaux d'information sur les pratiques agricoles et les produits du terroir, qui seront apposés le long de sentiers de randonnée pédestre et cyclable. Les parcelles supports de ces panneaux sont communales ou appartiennent à des propriétaires privés. Il est donc nécessaire de conclure des conventions avec les propriétaires des parcelles, dans les principales conditions suivantes :

- Gratuité de l'occupation du terrain
- Durée : 20 ans fermes pour l'occupation de parcelles appartenant à des propriétaires privés, 20 ans renouvelables deux fois pour l'occupation de parcelles appartenant à des communes
- Pose et entretien des panneaux à la charge de la communauté de communes

Floriane MACIAN précise que les panneaux nécessitant une convention sont situés :

- rue de la Remise à Macot (propriétaire privé M. Briançon)
- lieu-dit le Pontet à Montgirod-Centron (terrain communal)
- sur le mur du Pressoir et sur le sentier des vignes à La Côte d'Aime (terrains communaux)
- route du Praz à Valezan (terrain communal)
- à la Ballastière à Landry (propriétaire : mairie de Bourg Saint Maurice)
- à côté du réservoir sur la route de la Roche à Aime (terrain communal)
- un panneau de signalétique directionnelle cyclable doit également être apposé sur le mur de la maison de Mme Avrillier à Macot

Georges COUGET souhaite savoir si des panneaux d'information sont prévus à Granier (pour les touristes redescendant du Cormet d'Arêches) et à Tessens à côté des belles parcelles de vignes.

Véronique GENSAC explique que les parcours et la position des panneaux ont été étudiés par un groupe de travail constitué d'élus, d'associations (Vignes de Tarentaise, Mieux Vivre en Tarentaise, Croqueurs de pommes) et de techniciens.

Floriane MACIAN confirme que les cyclistes passeront dans les belles zones de vignes au dessus de Villaroland, mais quitteront la route principale avant Tessens afin d'emprunter la route de la Roche qui est plus agréable pour les vélos.

Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à signer les conventions permettant l'installation des panneaux d'information touristique passées avec des communes ou des propriétaires privés, à l'unanimité.

3. ENVIRONNEMENT

✓ **SPANC : modification du règlement de service**

Corine MAIRONI GONTHIER rappelle que le règlement du SPANC ne prévoit actuellement que le contrôle des installations inférieures à 20 équivalents habitants (EH). Un cas d'installation supérieure à 20 EH a été déclaré, les dispositifs réglementaires sont différents et ne sont actuellement pas prévus par le règlement de service. La Présidente propose donc de compléter le règlement pour inclure le cas des installations entre 20 EH et 200EH.

Gérard COLLIN souhaite savoir si le camping de Peisey sera concerné.

Romarc ANDRE explique que la question est venue d'un camping et que d'autres établissements similaires pourraient être concernés.

Corine MAIRONI GONTHIER indique que des éléments tendent à laisser penser que le législateur va peut-être assouplir les règles pour certaines situations spécifiques que les élus lui ont signalées.

Romarc ANDRE confirme que des discussions sont en cours concernant la spécificité de l'habitat isolé savoyard (chalets d'alpages).

Corine MAIRONI GONTHIER regrette les incompréhensions autour de ce dossier qui ont stigmatisé la population concernée.

Le Conseil Communautaire approuve les modifications apportées au règlement du SPANC, à l'unanimité.

4. DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

En vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente rend compte des marchés publics inférieurs à 20 000 € HT qu'elle a attribué par délégation du Conseil Communautaire.

Depuis le Conseil Communautaire du 5 mars 2014, 1 décision a été prise :

DECISION 2014/007 : Location et entretien de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers

Le marché public de location et d'entretien de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers est attribuée à Plastic Omnium dont le siège social sis 19 Carteret BP 7020 69342 LYON Cedex 07.

Le marché est rémunéré au moyen du prix unitaire suivant, appliqués aux quantités réellement exécutées : prix au m³ par an de 75,78 euros HT.

Le montant maximum du marché est fixé à 15 000 € HT.

Le marché prend effet à compter du 3 mars 2014 pour une durée d'un an non renouvelable.

Corine MAIRONI GONTHIER s'étonne que des bacs roulants soient encore utilisés alors que le canton est équipé en conteneurs semi-enterrés.

Isabelle LINDEPERG précise que les bacs roulants sont amenés à disparaître, c'est la raison pour laquelle la durée du marché est limitée à un an.

Daniel MIEDAN PEISEY ajoute que les bacs roulants sont encore utilisés dans les chalets à cartons pour faciliter la collecte.

✓ **Approbation des comptes de gestion 2013 : Principal, SPANC, Plan Cruet**

La Présidente laisse la parole à Isabelle LINDEPERG.

Isabelle LINDEPERG rappelle que la Trésorière établit un compte de gestion avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il est à la disposition des élus souhaitant le consulter.

Les comptes de gestion 2013 du budget principal, des budgets annexes Plan Cruet et SPANC, sont en tous points conformes aux comptes administratifs 2013, Isabelle LINDEPERG propose donc au conseil de les approuver.

Le Conseil Communautaire approuve les comptes de gestion dressés par le Receveur pour l'exercice 2013, à l'unanimité.

✓ **Approbation des comptes administratifs 2013 : Principal, SPANC, Plan Cruet**

La Présidente laisse la parole à Isabelle LINDEPERG.

Isabelle LINDEPERG rappelle que le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget, des réalisations effectives de l'exercice. Pour 2013, les dépenses et recettes sont les suivantes :

Budget Principal :

| CA 2013 | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT | ENSEMBLE |
|------------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses hors TEOM | 4 301 895.33 | 1 074 330.68 | 5 376 226.01 |
| Dépenses TEOM | 2 324 086.69 | 755 554.21 | 3 079 640.90 |
| Dépenses TOTAL | 6 625 982.02 | 1 829 884.89 | 8 455 866.91 |
| Recettes hors TEOM | 4 633 392.45 | 2 136 689.34 | 6 770 081.79 |
| Recettes TEOM | 2 651 903.03 | 762 993.46 | 3 414 896.49 |
| Recettes TOTAL | 7 285 295.48 | 2 889 682.80 | 10 184 978.28 |
| Résultat Hors TEOM | + 331 497.12 | + 1 062 358.66 | + 1393 855.78 |
| Résultat TEOM | + 327 816.34 | + 7 439.25 | + 335 255.59 |
| Résultat Global | + 659 313.46 | + 1 069 797.91 | + 1 729 111.37 |

Isabelle LINDEPERG indique que l'affectation du résultat positif constaté sera votée par le conseil lors de la suite de la séance.

Budget annexe SPANC :

| CA 2013 | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT | ENSEMBLE |
|------------------------|--------------------|----------------|--------------------|
| Dépenses TOTAL | 25 822.75 | - | 25 822.75 |
| Recettes TOTAL | 13 405.00 | - | 13 405.00 |
| Résultat Global | - 12 417.75 | - | - 12 417.75 |

Isabelle LINDEPERG précise que le déficit est moindre qu'en 2012 et s'amenuisera au fur et à mesure de la mise en œuvre des contrôles qui viendront compenser les frais d'installation du service.

Budget annexe Plan Cruet :

| CA 2013 | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT | ENSEMBLE |
|-----------------|----------------|----------------|------------|
| Dépenses TOTAL | 95 687.86 | 95 687.86 | 191 375.72 |
| Recettes TOTAL | 95 687.86 | 32 221.77 | 127 909.63 |
| Résultat Global | 0 | -63 466.09 | |

Isabelle LINDEPERG explique que le déficit d'investissement sera repris sur l'exercice suivant jusqu'à la vente des lots aux entreprises (budget de stock).

Corine MAIRONI GONTHIER quitte la salle pour le vote des comptes administratifs.

Le Conseil Communautaire approuve les comptes administratifs 2013, à l'unanimité.

✓ **Affectation des résultats 2013 : budget principal**

La Présidente laisse la parole à Isabelle LINDEPERG.

Isabelle LINDEPERG rappelle que le résultat de la section d'investissement (+ 1 069 797.91€) est automatiquement reporté en recettes d'investissement pour l'exercice suivant. La décision d'affectation des résultats porte donc sur le résultat de fonctionnement du budget principal apparaissant au compte administratif : 659 313.46€. Elle propose de capitaliser cet excédent de fonctionnement afin d'alimenter la section d'investissement. Afin de manier des chiffres ronds, la proposition d'affectation des résultats 2013 est la suivante :

Budget principal :

| AFFECTATION DES RESULTATS | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT | ENSEMBLE |
|-------------------------------|-----------------|------------------------|-----------------------|
| Excédent reporté hors TEOM | 1 497.12 | + 1 062 358.66 | 1 063 855.80 |
| Excédent reporté TEOM | 7 816.34 | + 7 439.25 | 15 255.59 |
| TOTAL excédent reporté | 9 313.46 | + 1 069 797.91* | + 1 079 111.37 |

**En investissement, report automatique de l'excédent en recette de l'exercice suivant : pas de délibération*

| | |
|--|-------------------|
| Excédent de fonctionnement capitalisé hors TEOM | 330 000.00 |
| Excédent de fonctionnement capitalisé TEOM | 320 000.00 |
| Total excédent de fonctionnement capitalisé | 650 000.00 |

Corine MAIRONI GONTHIER explique que cet excédent de fonctionnement capitalisé permettra d'emprunter moins pour réaliser les investissements prévus en 2014.

Isabelle LINDEPERG précise qu'en comptabilité des services publics industriels et commerciaux (SPANC, Plan Cruet), le résultat déficitaire d'exploitation n'est pas affecté mais seulement inscrit en report, en dépense de la section d'exploitation de l'exercice suivant.

Le Conseil Communautaire approuve l'affectation de résultats proposée, à l'unanimité.

✓ **Vote des budgets primitifs 2014 : Principal, SPANC, Plan Cruet**

La Présidente laisse la parole à Isabelle LINDEPERG.

Isabelle LINDEPERG rappelle que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 5 mars 2014 et que les éléments soumis au vote ce soir correspondent à ce qui avait été présenté lors de cette séance. Elle présente le montant global du budget ainsi que la répartition par chapitre et par fonction :

- **BP Principal (global):**

| BP 2014 | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT | ENSEMBLE |
|-----------------------|---------------------|---------------------|----------------------|
| Dépenses hors TEOM | 4 874 457.54 | 3 892 392.52 | 8 766 850.06 |
| Dépenses TEOM | 2 673 013.30 | 866 707.66 | 3 539 720.96 |
| Dépenses TOTAL | 7 547 470.84 | 4 759 100.18 | 12 306 571.02 |
| Recettes hors TEOM | 4 874 457.54 | 3 892 392.52 | 8 766 850.06 |
| Recettes TEOM | 2 673 013.30 | 866 707.66 | 3 539 720.96 |
| Recettes TOTAL | 7 547 470.84 | 4 759 100.18 | 12 306 571.02 |

- **BP Principal (répartition par chapitre):**

| FONCTIONNEMENT | |
|---|-----------------------|
| DEPENSES | |
| Chapitre 011 - Charges à caractère général | 2 704 997,10 € |
| Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés | 2 229 980,00 € |
| Chapitre 014 - Atténuations de produits | 120 000,00 € |
| Chapitre 022 - Dépenses imprévues (fonctionnement) | 49 359,02 € |
| Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement | 330 000,00 € |
| Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section | 344 655,26 € |
| Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante | 1 604 433,00 € |
| Chapitre 66 - Charges financières | 163 546,46 € |
| Chapitre 67 - Charges exceptionnelles | 500,00 € |
| TOTAL | 7 547 470,84 € |
| RECETTES | |
| Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté | 9 313,46 € |
| Chapitre 013 - Atténuations de charges | 82 120,00 € |
| Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 35 836,00 € |
| Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses | 334 110,00 € |
| Chapitre 73 - Impôts et taxes | 5 076 519,00 € |
| Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations | 1 873 850,94 € |
| Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante | 112 969,50 € |
| Chapitre 76 - Produits financiers | 0,00 € |
| Chapitre 77 - Produits exceptionnels | 22 751,94 € |
| TOTAL | 7 547 470,84 € |
| INVESTISSEMENT | |
| DEPENSES | |
| Chapitre 020 - Dépenses imprévues (investissement) | 112 695,93 € |
| Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 58 087,94 € |
| Chapitre 16 - Emprunts | 251 013,00 € |
| Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles | 23 241,00 € |
| Chapitre 204 - Subventions d'équipements versées | 9 000,00 € |
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles | 440 530,65 € |
| Chapitre 23 - Immobilisations en cours | 3 864 531,66 € |
| Chapitre 27 - Autres immobilisations financières | 0,00 € |
| TOTAL | 4 759 100,18 € |
| RECETTES | |
| Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 1 069 797,91 € |
| Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement | 330 000,00 € |
| Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 344 655,26 € |

| | |
|---|-----------------------|
| Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 1 385 184,00 € |
| Chapitre 13 - Subventions d'investissement reçues | 929 463,01 € |
| Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées | 700 000,00 € |
| TOTAL | 4 759 100,18 € |

- **BP Principal (répartition par fonction):**

Action sociale:

| | |
|-----------------------|--------------|
| Dépenses | 1 459 649,45 |
| Recettes | 821 362,70 |
| Reste à charge | 638 286,75 |

Cours d'eau :

| | |
|-----------------------|-----------|
| Dépenses | 55 000,00 |
| Recettes | 39 930,00 |
| Reste à charge | 15 070,00 |

Culture:

| | |
|-----------------------|------------|
| Dépenses | 417 642,77 |
| Recettes | 119 980,00 |
| Reste à charge | 297 662,77 |

Développement économique :

| | |
|-----------------------|------------|
| Dépenses | 230 075,21 |
| Recettes | 182 721,44 |
| Reste à charge | 47 353,77 |

Enseignement-Formation :

| | |
|-----------------------|--------------|
| Dépenses | 1 047 041,00 |
| Recettes | 841 909,00 |
| Reste à charge | 205 132,00 |

Equipements sportifs et de loisirs :

| | |
|-----------------------|------------|
| Dépenses | 389 739,23 |
| Recettes | 56 482,28 |
| Reste à charge | 333 506,95 |

Logement-cadre de vie :

| | |
|-----------------------|----------|
| Dépenses | 7 630,00 |
| Recettes | 2 364,00 |
| Reste à charge | 5 266,00 |

Services généraux :

| | |
|-----------------------|----------------|
| Dépenses | 1 267 679,88 |
| Recettes | 2 809 708,12 |
| Reste à charge | - 1 542 028,24 |

Richard BROCHE souligne la baisse substantielle de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de l'Etat qui a affecté ce budget (52 000€) ainsi que le prélèvement du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) qui coûtera environ 111 000€ aux Versants d'Aime en 2014.

Isabelle LINDEPERG ajoute que le BP 2014 de fonctionnement inclut les subventions allouées aux associations. Les plus importantes feront l'objet d'une délibération spécifique dans un point suivant de l'ordre du jour, mais le tableau ci-après récapitule l'ensemble des subventions attribuées :

| | Organisme | montant demandé | montant alloué | Observations |
|-----------------------------------|--|------------------------|-----------------------|---|
| CULTURE | ADAC | 3 600 € | 3 600 € | Pour Chemins d'artistes en Tarentaise |
| | Axim'arts | 400 € | 400 € | pour fonctionnement courant |
| | Artscène | 1 000 € | 500 € | pour Les Estivales de Peisey 2014 |
| | Mélodika | 1 800 € | 1 800 € | pour fonctionnement courant |
| | A la Découverte | 2 000 € | 800 € | pour fonctionnement courant |
| | école Granier | | 800 € | projet pédagogique (commémoration du 70 ^e anniversaire de la libération de la Savoie) |
| | Transition | 1 000 € | 500 € | pour pièce de Théâtre 2014 (thème du cancer du sein) |
| DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE | Vignes de Tarentaise | 1 000 € | 1 000 € | pour fonctionnement courant |
| | Abattoirs BSM | | 3 500 € | Subvention d'équilibre des 4 cantons pour l'exploitation. Montant provisionné - en attente de demande |
| | Jeunes Agriculteurs de Tarentaise et Beaufortain | | 200 € | Pour organisation Fête de la Terre 2014 |
| | CBE | 1 500 € | 1 500 € | pour carrefour des métiers 2014 |
| | GEDA | 14 000 € | 5 000 € | pour fonctionnement courant |
| | ALTEX-Alizé | 1 600 € | 1 600 € | engagement pluriannuel (1600€ sur 3 ans de 2013 à 2015) pour soutien création d'entreprises |
| ACTION SOCIALE ET SCOLAIRE | Collège | 16 500 € | 16 000 € | pour fonctionnement courant (activités pédagogiques, culturelles, civiques et sportives) |
| | EAC | 269 500 € | 265 000 € | gestion du centre social et de la politique enfance-jeunesse déléguée par la CoVA / conformément à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens |
| | IEN (projet 14-18) | 2 000 € | 500 € | provision budgétée. Possibilité d'une prise en charge sur chapitre 011 |
| | RASED | 1 700 € | 1 700 € | montant porté au chapitre 011 car achat de matériel pédagogique et fournitures |
| | Intervalle | 2 000 € | 2 000 € | pour fonctionnement courant |
| | SSIAD | 2 400 € | 2 400 € | pour fonctionnement courant |

| | | | |
|----------------------|----------|----------|---|
| MLJ | 11 513 € | 11 513 € | pour fonctionnement courant |
| BAMBIN'EAU | | 500 € | provision budgétée. Versement si condition remplie (initiation natation pour les tout petits. Condition : organisation au complexe de Montchavin) |
| section sportive BSM | | 3 000 € | provision budgétée. En attente de la demande (établie en fonction du nombre d'élèves. En 2013 : 2400€) |
| ADMR | 60 000 € | 60 000 € | pour fonctionnement courant |

Corine MAIRONI GONTHIER précise que la demande de subvention des jeunes agriculteurs de Tarentaise et du Beaufortain est arrivée très récemment (après le DOB). Après consultation de Bernard USANNAZ, il a été décidé de leur attribuer une petite aide de principe de 200€.

Isabelle LINDEPERG indique que cet ajout ne modifie pas le budget car cette somme pourra être prise sur la chapitre 65.

- **BP SPANC :**

| BP 2014 | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT | ENSEMBLE |
|-----------------------|------------------|----------------|------------------|
| Dépenses TOTAL | 43 417.75 | - | 43 417.75 |
| Recettes TOTAL | 43 417.75 | - | 43 417.75 |

- **BP Plan Cruet :**

| BP 2014 | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT | ENSEMBLE |
|-----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|
| Dépenses TOTAL | 1 278 689.28 | 1 374 376.43* | 2 653 065.71 |
| Recettes TOTAL | 1 278 689.28 | 1 374 376.43 | 2 653 065.71 |

*dont déficit reporté

Isabelle LINDEPERG rappelle que le BP 2014 de Plan Cruet est élevé en raison du démarrage du chantier (maîtrise d'œuvre, travaux, acquisition du foncier). Il s'agit d'une comptabilité de stock reprenant les réalisations de l'exercice antérieur qui viennent s'ajouter à la réalisation de l'exercice de l'année.

Corine MAIRONI GONTHIER précise que, pour le moment, des accords amiables ont été trouvés pour l'acquisition de 70% des terrains du Parc d'Activités.

Georges COUGET souhaite savoir si la zone du plateau est intégralement incluse dans ces 70%.

Roger POUSSIN explique que c'est le cas pour une grande partie, mais que le morcellement du foncier est tel que malheureusement il manque quelques parcelles.

Le Conseil Communautaire adopte les budgets primitifs 2014 proposés, à l'unanimité.

- ✓ **Vote des taux de fiscalité**

Corine MAIRONI GONTHIER rappelle que dans le cadre du travail sur le budget pluri-annuel, l'objectif de hausse de fiscalité avait été fixé à +5% par an. En 2014, les bons résultats permettent de se limiter à +2.5% (puis +5% en 2015 et +2.5% en 2016 et 2017).

Isabelle LINDEPERG précise que cette hausse à +5% en 2015 est rendue nécessaire par l'augmentation du FPIC et la baisse de DGF.

Corine MAIRONI GONTHIER confirme que sans ces deux éléments, il n'aurait pas été nécessaire d'augmenter la fiscalité. Pour 2014, elle propose de fixer les taux de fiscalité comme suit, ce qui correspond à une augmentation de la Taxe d'Habitation de 2€ en moyenne (selon la commune et la taille du logement) :

| 4 taxes | 2013 | 2014 |
|-------------------------------------|-------------|-------------|
| Taxe d'habitation | 2.34 | 2.40 |
| Taxe sur le foncier bâti | 2.71 | 2.78 |
| Taxe sur le foncier non bâti | 15.12 | 15.50 |
| Cotisation foncière des entreprises | 3.59 | 3.68 |

Concernant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, Corine MAIRONI GONTHIER annonce que celle-ci restera stable, comme c'est le cas depuis de nombreuses années (et comme cela devrait encore être le cas jusqu'en 2017, d'après la prospective financière de Comète) :

| TEOM | 2013 | 2014 |
|-------------|-------------|-------------|
| Zone 1 | 9.62 | 9.62 |
| Zone 2 | 4.81 | 4.81 |
| Zone 3 | 3.18 | 3.18 |

Daniel MIEDAN PEISEY rappelle que ce résultat est lié aux travaux engagés sur les conteneurs semi-enterrés et à la réorganisation du service.

Richard BROCHE indique que, vu le désengagement financier annoncé par l'Etat, il va falloir que les élus soient très inventifs pour gérer les finances au plus juste, même si chaque dépense est déjà regardée de très près aujourd'hui. Il craint que le contribuable ne puisse pas supporter les hausses de taxes à venir.

Corine MAIRONI GONTHIER précise que les communes sont déjà inventives : leurs actions pour créer de l'habitat et contribuer au dynamisme du territoire permettent d'augmenter les bases de fiscalité de manière substantielle. Ainsi, l'assiette de la Taxe d'Habitation a progressé de 33% sur la période 2005-2013.

Véronique GENSAC rappelle que l'autre levier sera la mutualisation et les économies d'échelle.

Corine MAIRONI GONTHIER et Richard BROCHE confirment que la mutualisation sera imposée par le coefficient de mutualisation et les transferts de compétences obligatoires.

Georges COUGET note l'accélération des lois de finance depuis quelques années. Les communes des Versants d'Aime ont intérêt à continuer à prendre de l'avance sur les transferts de compétences à l'intercommunalité, et la mutualisation. Il ajoute que tout pousse à des regroupements.

Gérard COLLIN souhaiterait que les communes soient fixées rapidement sur les transferts envisagés (offices de tourisme, assainissement collectif, PLU) afin de gérer leurs investissements en tenant compte de cette perspective.

Corine MAIRONI GONTHIER indique que la loi fixera le calendrier.

Le Conseil Communautaire fixe les taux de fiscalité additionnelle et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2014, comme indiqué ci-dessus, à l'unanimité.

✓ **Attribution des subventions**

Corine MAIRONI GONTHIER rappelle que l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales impose que l'attribution des subventions, lorsqu'elle est assortie de conditions d'octroi, donne lieu à une délibération distincte du vote du budget. Cette mesure concerne notamment les subventions dont le montant dépasse le seuil de 23 000 € (conclusion d'une convention obligatoire). En pratique, deux bénéficiaires sont concernés, pour lesquels des conventions d'objectifs et de moyens ont été signées :

- L'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)
- L'EAC (Espace Associatif Cantonal)

Par ailleurs, les Versants d'Aime versent une participation au fonctionnement des établissements intercommunaux qu'elle a créés :

- Le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale)
- L'EHPAD la Maison du Soleil

La Présidente propose de procéder à l'attribution des subventions destinées à ces bénéficiaires, selon les montants validés lors du débat d'orientation budgétaire :

- L'ADMR : 60 000 €
- L'EAC : 265 000 € (195 000 € pour le volet petite-enfance/enfance jeunesse et 70 000 € pour l'animation socio-culturelle)
- Le CIAS : 46 000 €
- L'EHPAD : subvention prévisionnelle de 60 000 €, cette subvention pouvant être complétée en fin d'exercice au regard du besoin de financement constaté pour l'EHPAD

Isabelle LINDEPERG précise que les acomptes déjà versés viendront en déduction de ces sommes. Concernant l'EHPAD, 115 000€ ont été budgétés : l'intégralité de cette somme avait été versée en 2013 mais pas en 2012.

Bernadette CHAMOISSIN quitte la salle pour le vote des subventions.

Le Conseil Communautaire attribue les subventions proposées à l'unanimité.

✓ **PACT : attribution de subvention dossier MICHE**

La Présidente laisse la parole à Richard BROCHE.

Richard BROCHE rappelle qu'aux termes de la convention « Tarentaise Aides Habitat » 2010-2015, les Versants d'Aime allouent des subventions pour les travaux respectant les critères définis par ladite convention. Le PACT Savoie a indiqué aux Versants d'Aime que les travaux pour lesquels Monsieur Xavier MICHE a sollicité une aide sont achevés (9128.78€ TTC de travaux à Aime). Il propose donc de lui attribuer une subvention de 500€.

Le Conseil Communautaire accorde une subvention d'un montant de 500 € à Monsieur MICHE, à l'unanimité.

6. RESSOURCES HUMAINES

✓ **Espace Musical : autorisation de signature d'une convention de formation**

Corine MAIRONI GONTHIER indique que le Centre de Formation de Musiciens Intervenant (CFMI) de Lyon organise, les 27, 28 et 29 Mars une formation relative à la musique corporelle. Elle propose d'inscrire un agent de l'Espace Musical à cette formation, et ce dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la carrière. La convention de formation proposée par le CFMI, définit les modalités de mise en œuvre de cette formation et détermine notamment le montant des frais à prendre en charge par la collectivité (90 € pour les 3 jours).

Le Conseil Communautaire autorise la prise en charge de ce coût de formation et autorise la Présidente à signer la convention avec le CFMI, à l'unanimité.

✓ **Autorisation de signature d'un avenant au contrat de l'assistant de conservation du patrimoine**

La Présidente laisse la parole à Véronique GENSAC.

Véronique GENSAC rappelle que pour la Maison des Arts, le poste permanent d'assistant de conservation du patrimoine à temps non complet est pourvu par un contractuel. L'agent nommé sur le poste perçoit une rémunération calculée sur la base de l'échelon 3 du grade d'assistant de conservation du patrimoine. Au regard des compétences de l'agent, de son niveau de responsabilités et de l'investissement personnel dont il fait preuve au quotidien, Véronique GENSAC propose de revaloriser son salaire.

Corine MAIRONI GONTHIER rappelle que cette personne est très diplômée et propose donc de la rémunérer sur la base de l'échelon 6 du grade d'assistant de conservation du patrimoine, soit indice brut 393, indice majoré 358.

Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à signer l'avenant au contrat de l'assistant de conservation du patrimoine de la Maison des Arts, à l'unanimité.

✓ **Autorisation de signer le contrat avec le candidat retenu au poste de technicien territorial à temps non complet**

Corine MAIRONI GONTHIER rappelle que le Conseil a, par délibération du 19 Février 2014, créé un poste de technicien territorial à temps non complet (17 h 30 par semaine), à compter du 1^{er} mai 2014. A l'issue de la période de recrutement, il s'avère que le candidat qui présente les qualifications et compétences requises pour garantir au mieux le fonctionnement du service est un agent non titulaire de la Fonction Publique.

La Présidente propose de recruter ce candidat pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} Mai 2014, et de lui verser, au regard de son profil et de son expérience, une rémunération calculée sur la base de l'échelon 12 du grade de technicien territorial, indice brut 548 / indice majoré 466, complétée du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à signer le contrat avec le candidat retenu au poste de technicien, et ce, aux conditions ci-dessus énoncées, à l'unanimité.

7. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AGRICOLE

✓ **Plan Cruet : adoption de la déclaration de projet sur l'intérêt général de l'opération**

La Présidente laisse la parole à Roger POUSSIN.

Roger POUSSIN rappelle que, Madame JOLLY, commissaire-enquêteur, ayant remis ses conclusions favorables et motivées sur le projet de ZAC, la communauté de communes doit désormais se prononcer sur l'intérêt général de l'opération projetée par une déclaration de projet établie sous forme de délibération. Cette déclaration de projet mentionne l'objet de l'opération tel qu'il figure dans le dossier soumis à enquête publique et comporte les motifs et considérations justifiant de son caractère d'intérêt général. Elle prend également en considération l'étude d'impact, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement et le résultat de la consultation du public. La déclaration indique, le cas échéant, la nature et les motifs des principales modifications qui, sans altérer l'économie générale, sont apportées au projet au vu des résultats de l'enquête publique.

Virginie CLERC précise que cette étape est très importante et que les Versants d'Aime ont été accompagnés par Marie-Annick COLLOMBET (service urbanisme de la mairie d'Aime), les services de la Préfecture et un avocat afin de rédiger correctement cette déclaration de projet.

Le Conseil Communautaire se prononce sur l'intérêt général de l'opération de ZAC de Plan Cruet par une déclaration de projet sous forme de délibération, à l'unanimité.

8. INFORMATIONS AU CONSEIL

Corine MAIRONI GONTHIER remercie les élus, vice-présidents et membres du bureau pour le travail accompli ensemble toutes ces années. L'ambiance de travail était formidable grâce à un climat de confiance, de respect et de bienveillance. La Présidente remercie également les services, ainsi que leur directrice à qui elle doit beaucoup. Depuis l'arrivée d'Isabelle LINDEPERG, elle considère qu'il est très facile d'être élu.

Isabelle LINDEPERG confirme qu'elle est très fière du travail réalisé aux côtés de Corine MAIRONI GONTHIER et la remercie pour ce superbe outil qu'elle laisse aux prochains élus. Elle a été ravie de la stimulation intellectuelle que ce travail lui a procurée pendant sept ans et remercie également les excellents services intercommunaux.

La Présidente lève la séance.